

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1971.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale (1), sur le projet de loi, ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN DEUXIÈME LECTURE, relatif à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques,

Par M. Pierre MARCILHACY,

Sénateur.

**Nota.** — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 21 décembre 1971. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 20 décembre 1971, page 3358, 2<sup>e</sup> colonne.)

(1) Cette commission est composée de : MM. Léon Jozeau-Marigné, président ; Marcel Champeix, Baudouin de Hauteclocque, Jacques Piot, Jean Sauvage, vice-présidents ; Pierre de Félice, Léopold Heder, Louis Namy, Jacques Rosselli, secrétaires ; Jean Bénard Mousseaux, Pierre Bourda, Philippe de Bourgoing, Robert Bruyneel, Pierre Carous, Etienne Dailly, Emile Dubois, Jacques Eberhard, André Fosset, Henri Fréville, Pierre Garet, Jacques Genton, Jean Geoffroy, Paul Guillard, Pierre Jourdan, Edouard Le Bellegou, Pierre Mailhe, Pierre Marcilhacy, Pierre-René Mathey, André Mignot, Lucien de Montigny, Gabriel Montpied, Jean Nayrou, Marcel Nuninger, Guy Petit, Pierre Schiélé, Jacques Soufflet, Bernard Talon, Fernand Verdeille.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 1<sup>re</sup> lecture, 1975, 1989 et in-8° 512.

2<sup>e</sup> lecture, 2164, 2174 et in-8° 554.

Sénat : 1<sup>re</sup> lecture, 61, 65 et in-8° 34 (1971-1972).

2<sup>e</sup> lecture, 138.

**Chèques.** — Banque de France - Territoires d'Outre-Mer - Code pénal - Code des postes et télécommunications.